



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066462-20210915-D2021212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2021

DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84, Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2021-212

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice :	71			
Présents :	54			
Pouvoirs :	10			
Votants :	64	pour : 64	contre : 0	abstention : 0

L'an deux mil vingt et un, le 15 septembre à 19h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 9 septembre 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Breteuil - BRETEUIL SUR ITON, sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE

Etaient présents :

MM. AMIGON, AUFFRET, BACCARO, BARES (suppléant de Mme COMPAGNON), Mme BAUDOIN, M. BENSALAH, M. BODEY, Mme BONNARD, Mme BOUCHER, MM. BOUCHERIE, BOUDEYRON, BOULOGNE, BRAULT, BRISSET, M. BRUNET, Mme BULARD, M. CHATEAUGIRON, Mme CHAUVIERE, M. CHERON, Mmes CHOISSELET, CORMIER, M. CORNET, M. DE SELLE DE BEAUCHAMP, Mmes DE TOMASI, DELHOME, DEPRESLE, DHEYGERS, FRANCHET, GICQUIAUD, MM. GOSSET, GRUDE, GUITTON, JOUSSET, LANOS, LEBON, Mme LEPELTIER, Mme MARTIN, M. MORIERE, Mme MOUTONNET, Mme. NOEL, MM. NOEL, PETITBON, POURVU, PROVOST, Mme REBER, MM. REY, RIVEMALE, ROMERO, SAMON, Mme. SAS, Mme TOPART M. SURMULET, M. VANDEWALLE, WOHLSCHLEGEL.

Excusés :

M. BAÏSSAS (pouvoir M. ROMERO), Mme BIQUET (pouvoir M. VANDEWALLE), M. BONTE, BOURLON DE ROUVRE (Pouvoir à Mme TOPART), Mme COMPAGNON, M. DERYCKE (pouvoir Mme BONNARD), Mme DESNOS, M. DOUBLET, Mme DUMOUTIER (pouvoir à M. JOUSSET), Mme ENAUX, Mme GOUGIS, M. GOUTTEFARDE, M. LAINE (Pouvoir à M. BRUNET), Mme LEFORT, M. LOUVARD (pouvoir Mme NOEL), M. OBADIA (pouvoir à M. DE SELLE DE BEAUCHAMPS), M. OSMOND (Pouvoir à M. PETITBON), PRIVE (Pouvoir à M. BRUNET).

Secrétaire de séance : M. Damien BRUNET

VOIRIE - Autorisation donnée au Président pour signer la convention du Fonds de concours pour les travaux 2021 commune de Verneuil d'Avre et d'Iton - rue Georges Bret entre avenue Victor Hugo et rue Saint André

Vu l'article L 5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Interco Normandie Sud Eure qui stipulent que la compétence voirie est définie comme la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;

Vu le Règlement Intérieur de Voirie adopté en Conseil de Communauté le 22 novembre 2017 ;

Dans le cadre de ses statuts, plus particulièrement la partie liée aux compétences supplémentaires relevant de l'article L 5214-16 du CGCT, l'Interco Normandie Sud Eure a en charge la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Il est rappelé au Conseil que le règlement de voirie, présenté et adopté au Conseil Communautaire le 22 novembre 2017, prévoit la participation des Communes au travers d'un fonds de concours défini à hauteur de 49 % du montant HT des travaux relevant de la voirie.

Sur l'année 2021, la Commission Voirie détermine au cours du 1^{er} semestre la programmation retenue avec les chiffrages et ainsi le montant du fonds de concours des communes. Elle a également travaillé sur un ajustement de sa programmation sur le troisième trimestre aboutissant à compléter la programmation initiale de travaux neufs de voirie.

D2021-212

Au cas d'espèce, le programme de voirie arrêté pour la commune de VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON a été complété par une opération Rue Georges Bret (entre la rue Victor Hugo et la rue de Saint André). Elle est estimée à 42 450,90 € HT soit 50 941,08 € TTC.

La réglementation implique la mise au point d'une convention de fonds de concours spécifique à chaque commune définissant l'objet des travaux, la localisation, la typologie du fonds de concours le montant du fonds de concours communal.

Cette convention est bâtie sur les estimations financières réalisées ex ante en interne. Un avenant viendra arrêter définitivement les montants en fonction des quantités et des prix unitaires définitivement validés.

Considérant l'enveloppe budgétaire votée dans le cadre du budget 2021 ;

Considérant les travaux de voirie retenus sur la Commune de Verneuil pour la rue Georges Bret pour un montant de 42 450,90 € HT;

Considérant le montant du fonds de concours caractérisé par une participation à hauteur de 49% du montant HT des travaux de voirie, soit 20 800,94 € ;

Considérant l'avis favorable de la commission voirie en date du 7 septembre 2021 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 8 septembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** les modalités financières de versement des fonds de concours voirie ;
- **AUTORISE** le Président de l'Interco Normandie Sud Eure à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton ainsi que les avenants qui découleront de son application.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Luc BOULOGNE
Pour le président empêché
Le 1^{er} vice-président
Alain PETITBON

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

24 SEP. 2021



Le Président
Jean-Luc BOULOGNE
Pour le président empêché
Le 1^{er} vice-président
Alain PETITBON

